

**ASSOCIATION DE DEFENSE DES RIVERAINS  
DU BOULEVARD FAYOL**  
**Monsieur Daniel CARTIER**  
**37 B rue des Perrières**  
**42700 FIRMINY**

Direction des Services Techniques  
18/JJD/courrier/ASS.

Firminy, le 14 juin 2018

Affaire suivie par :  
Jean-Jacques DESCHAMPS ☎ 04-77-40-50-76  
Fax 04-77-40-50-71  
jjdeschamps@ville-firminy.fr

**OBJET : REVETEMENT DU BOULEVARD FAYOL**

Monsieur le co-président,

Je fais suite à notre dernière rencontre en Mairie de FIRMINY et vous transmets, comme convenu, le courrier du Conseil Départemental relatif au revêtement du Boulevard Fayol et notamment concernant la mise en place d'un enrobé phonique sur la couche de roulement de la 2<sup>ème</sup> tranche de travaux prévue en 2018.

Je vous en souhaite bonne réception et vous prie d'agréer, Monsieur le co-président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

*Cordialement.*



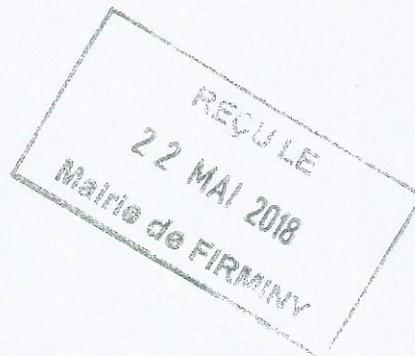
Le Maire

  
Marc PETIT  
Conseiller Départemental

COURRIER SIGNALÉ

	A	I
Maire		X (info)
1er Adjointe		
Cabinet		
DGS		X
Ressources		
DST	X	
DSPS		
Comm. Ev. D. P.		
MRIFE		

MONSIEUR MARC PETIT  
MAIRE  
MAIRIE  
2 PLACE DU BREUIL  
42700 FIRMINY



Saint-Etienne, le 14 MAI 2018

Nos Réf. : JJP/YD/CH/AS  
CR : A18-00637  
Tél. : 04 77 36 16 51

Monsieur le Maire,

Votre courrier relatif au revêtement du Boulevard Fayol a retenu toute mon attention.

Vous sollicitez la mise en place d'un enrobé phonique pour la couche de roulement de la 2<sup>ème</sup> tranche de travaux prévue en 2018. Ce revêtement sera réalisé lorsque Saint-Etienne Métropole aura réalisé la réfection de canalisations sous la RD 500 et l'aménagement de trottoirs et d'îlots centraux dans le courant de l'année 2018.

Comme cela a été indiqué par les services départementaux, un enrobé strictement phonique n'est pas adapté à cette situation. En effet, ce revêtement est destiné à absorber les bruits liés au contact pneus/chaussée, bruits très marginaux en agglomération. Dans le cas présent, la chicane prévue dans l'aménagement et les girations induites par le carrefour avec la rue des Perrières fragiliseraient un tel revêtement dont l'épaisseur n'est pas adaptée à ce type de sollicitations. Néanmoins, le revêtement qui sera mis en œuvre, plus performant et plus pérenne qu'un enrobé strictement phonique, présente de bonnes caractéristiques dans ce domaine et limite les bruits de roulement déjà en grande partie couverts par le bruit des moteurs. Ce type de revêtement déjà utilisé sur d'autres routes départementales importantes apporte une atténuation significative des bruits de roulement comparé à un enrobé classique.

Espérant avoir répondu à votre attente et à celle des habitants du quartier de Fayol, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

*Très cordialement*  
  
Georges ZIEGLER

**DÉPARTEMENT  
DE LA LOIRE**

Hôtel du Département  
2 rue Charles de Gaulle  
42022 Saint-Étienne cedex 1  
Tél. : 04 77 48 42 42

Copies pour information à :

- M. Jérémie LACROIX, Vice-Président chargé des infrastructures
- M. Alain LAURENDON, Vice-Président chargé des transports